

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil dix-sept, le 7 décembre à 18h00, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Daniel FRERY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Claude SCHWANDER, Roger SCHERRER, Bernard TENAILLON, Jean Claude TOURNIER, Dominique TRELA, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membre suppléant** Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Anissa BRIKH, Christine DEL PIE, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, Sophie GUYON, Marie-Lise LHOMET, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Christine DEL PIE à Jean Louis HOTTLET, Sophie GUYON à Jean LOCATELLI, Bernard LIAIS à Denis BANDELIER, Marie Lise Lhomet à Josette BESSE, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Cédric PERRIN à Bernard TENAILLON.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 24 novembre	Le 24 novembre	En exercice	41
		Présents	32
		Votants	39

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Dominique TRELA est désigné.

2017-08-14 Service Technique AAGV-Avancement de grade et création de poste

Rapporteur : Jean-Jacques DUPREZ

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 35 de la loi n° 2007-209 du 19 février 2007 relatif à la fonction publique territoriale qui a supprimé les quotas et les a remplacés par des ratios ;

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 30 novembre 2007 sur l'application du ratio ;

Vu la délibération 2007-07-17 du 17 décembre 2007 relative au ~~taux de promotion pour les~~ avancements de grade ;

Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire formulée en date du 09 novembre 2017

Il appartient aux membres du Conseil Communautaire de nommer au sein du service technique pour les Aires d'Accueil des Gens du Voyage :

- au grade d'**adjoint technique principal de 1^{ère} classe**, par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi au choix après avis de la commission administrative paritaire, **les adjoints techniques principaux de 2^{ème} classe, qui justifient de cinq ans au moins de services effectifs dans le grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe et d'au moins un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon.**

Compte tenu :

- de la qualité du service rendu par l'agent concerné,

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres décide :

- **de créer le poste suivant :**
Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps non complet à compter du 05 novembre 2018
- **de valider la promotion suivante :**
au grade d'Adjoint technique principal de 1^{ère} classe, de l'agent concerné à compter du 05 novembre 2018, à temps non complet
- **de fermer le poste suivant :**
Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps non complet au 05 novembre 2018
- **d'autoriser le Président à affecter les crédits nécessaires au budget de la Communauté de Communes.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 13 DEC. 2017

Le Président,



Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

